

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **02 février 2022 à 16 h 00** en visioconférence.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Messieurs Sylvain Brazeau, Patrick Delforge, Alain Laprade ainsi que Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 25 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2403-02-22 Ouverture de l'assemblée

Monsieur le président souhaite la bienvenue à tous et déclare ce qui suit :

Afin de limiter la propagation du virus de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé, les 16 et 20 décembre 2021, la mise en œuvre de nouvelles mesures de resserrement sanitaire, dont, les séances publiques du conseil (séances en présentiel) qui sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et ne peuvent donc pas se tenir en personne, tant pour les élus que pour le public.

Elles peuvent cependant, selon l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, se tenir à distance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix par visioconférence ou par téléphone. Également, en vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la présente séance sera publiée sur les sites internet des deux municipalités dès que possible.

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

D'accepter et d'ouvrir la présente séance sans public et par voie de vidéoconférence.

ADOPTÉE

2404-02-22 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 02 février 2022

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 05 janvier 2022;
4. Approbation des comptes à payer au 02 février 2022;
5. Offre de service - Remplacement de deux surpresseurs;
6. Offre de service – Préparation du devis d'appel d'offres – Vidange des boues;
7. Correspondance
 - a) Audit de conformité – Commission municipale
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 02 février 2022.

ADOPTÉE

2405-02-22 Approbation du procès-verbal du 05 janvier 2022

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge
Et résolu à l'unanimité**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 05 janvier 2022.

ADOPTÉE

2406-02-22 Approbation des comptes à payer au 02 février 2022

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 02 février 2022 au montant total de 45 214.91\$ à savoir les chèques numéro 4413 à 4422 pour un montant de 18 244.40\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 26 970.51\$.

ADOPTÉE

2407-02-22 Offre de service – Remplacement de deux surpresseurs

CONSIDÉRANT les problèmes rencontrés avec deux des trois surpresseurs d'air Aerzen des étangs aérés dont le rapport de réparation mentionne qu'il en coûterait plus cher à réparer qu'à remplacer par des neufs.

CONSIDÉRANT que le coût de remplacement des deux surpresseurs en réparation est estimé à 39 875.76\$ plus les taxes ainsi que le remplacement des soupapes de sécurité pour un montant de 2237.86\$.

CONSIDÉRANT que ces surpresseurs n'ont que 5 ans et que la durée de vie de ces surpresseurs devrait être au moins de 10 ans.

CONSIDÉRANT que la technologie de ces surpresseurs est désuète et que de nouveaux modèles plus performants et plus durables existent sur le marché.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration désire recevoir une analyse plus en profondeur de ses systèmes d'aération et une recommandation de la part d'un ingénieur.

CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Jean-François Richard, ingénieur, pour procéder à l'analyse des équipements en place et à la rédaction d'un rapport complet incluant ses recommandations.

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration accepte l'offre de service de M. Jean-François Richard daté du 23 janvier 2022 concernant l'analyse et le dépôt d'un rapport complet sur les surpresseurs pour un montant de 2000.00\$ plus les taxes. M. Delforge aimerait savoir s'il serait plus avantageux pour la RAC de remplacer les trois surpresseurs d'un seul coup ou de procéder par étape à raison d'un surpresseur par année.

ADOPTÉE

2408-02-22 Offre de service – Préparation du devis d'appel d'offres – Vidange des boues

CONSIDÉRANT que les niveaux de boues dans les deux étangs aérés justifient l'évacuation des boues accumulées puisque le pourcentage occupé par celles-ci étaient en avril 2021 de 12.8% dans la portion 1A, 33% au 1B, 30% au 2A et de 35% au 2B. Le ministère demande une préparation d'évacuation à partir de 18% du niveau de boues.

CONSIDÉRANT que le niveau de boue se situe à 1 mètre du radier de la conduite de sortie cela nous permettant de planifier les travaux pour 2023 et 2024. Il ne faut toutefois pas s'approcher à moins de 0.5 mètre du radier.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT que les résultats d'analyses de l'effluent des étangs démontrent le respect des exigences de rejets établi par le MELCC.

CONSIDÉRANT que la RAC a besoin d'une évaluation des coûts réalisée par un ingénieur certifié pour lancer l'appel d'offres public à la fin de l'été 2022.

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-François Richard a fait une offre de service pour la réalisation du mandat et que M. Richard connaît bien le dossier puisqu'il a déjà réalisé le devis lors de la première évacuation des étangs aérés.

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration accepte l'offre de service du 23 janvier 2022 de M. Jean-François Richard pour un montant de 5850.00 \$ plus taxes pour la préparation du devis d'appel d'offres pour l'évacuation des boues des deux étangs aérés en les vidant complètement comme stipulé dans l'offre de service et en permettant trois technologies soient avec les géotubes incluant la disposition, avec déshydratation sur place et disposition directes ou évacuation liquide.

ADOPTÉE

Correspondance

- Audit de conformité – Commission municipale

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2409-02-22 Levée de l'assemblée ordinaire du 02 février 2022

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 02 février 2022 soit levée à 16 h 39

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire